

Droit des obligations et des contrats

Pierre Wessner, Christoph Müller, Alejandro Follonier, Manon Simeoni

Législation

- Ordonnance du DFE sur l'établissement du taux hypothécaire moyen déterminant pour la fixation des loyers, du 22 janvier 2008, RS 221.213.111. Le taux de référence actuel, valable dès le 2 septembre 2009, est fixé à 3%. Il est publié trimestriellement par l'Office fédéral du logement
- Loi fédérale sur le contrat d'assurance (LCA), du 2 avril 2008 (RS 221.229.1) : modification du 19 décembre 2008 (RO 2008 22799) : art. 54 : changement de propriétaire (entrée en vigueur : 01.07.2009)
- Loi fédérale sur la sécurité des produits (LSPro), du 12 juin 2009, non encore en vigueur (FF 2008 3997), qui abroge la LF du 19 mars 1976 sur la sécurité d'installations et d'appareils techniques (LSIT, RS 819.1), et modifie l'art. 3 al. 2 de la LF sur la responsabilité du fait des produits du 18 juin 1993 (LRFP, RS 221. 112. 944)

Doctrine

- Achari Annick, Le devoir du lésé de diminuer son dommage, thèse Fribourg 2008
- Anderhub Alain, Zivilrechtliche Ansprüche gegen den Versand von elektronischer Massenwerbung (Spam), Zurich 2008
- Bieger Alain, Die Mängelrüge im Vertragsrecht, Zürich 2009
- Bohnet François, Wessner Pierre (édit.), 15e Séminaire sur le droit du bail, Neuchâtel 2008
- Bouverat David, Conditions générales d'affaires : perspectives législatives, thèse Neuchâtel, Berne 2009
- Braun Martina (édit.), Actualités du droit des contrats - Le contrat à la croisée des chemins, CEDIDAC, Lausanne 2008
- Brehm Roland, Motorfahrzeughaftpflicht, Berne 2008
- Brulhart Vincent, Droit des assurances privées, Berne 2008
- Couchepin Gaspard, La clause pénale, étude de l'institution et de quelques applications pratiques droit de la construction, thèse Fribourg 2008
- Dieth Eric, OR kompakt : Grundlagen, Vertragsrecht (inkl. Arbeitsrecht), Haftpflichtrecht, Bâle 2008
- Droz Johan, La substitution dans le contrat mandat, Genève 2008
- Egger Rahel, Vertragliche Pflichten der Betreiber von unentgeltlichen Web-Suchmaschinen, AJP 2008, 1339-1366

- Gauch Peter, Aepli Viktor, Stöckli Hubert, Präjudizienbuch, 7e éd., Zurich 2009
- Gauch Peter, Stöckli Hubert (édit.), Kommentar zur SIA-Norm 118, Art. 1-37, Zürich/Bâle/Genève 2009
- Hediger Christian, Die Haftungsbestimmungen des Gentechnikgesetzes (Art. 30-34 GTG), Zurich 2009
- Holtz-Maihold Rahel, Fallrepetitorium Obligationenrecht AT, Bâle 2009
- Honsell Heinrich, Glas Urs (édit.), Systematischer Kommentar zur Gebäudeversicherung, Bâle 2009
- Hürlimann-Kaup Battina, Grundfragen des Zusammenwirkens von Miete und Sachenrecht, Zürich/Bâle/Genève 2008
- Jörg Florian S., Arter Olivier (édit.), Internet-Recht und IT-Verträge : 8. Tagungsband, 2e éd., Berne 2009
- Koller Alfred, Schweizerisches Obligationenrecht – Allgemeiner Teil, 3e éd., Berne 2009
- Kramer Ernst A., Grundkurs zum Obligationenrecht AT, Bâle 2009
- Kramer Ernst A., (édit.), Schweizerisches Privatrecht, Band X : Konsumentenschutz im Privatrecht, Bâle 2008
- Kren Kostkiewicz Jolanta et al., OR : Schweizerisches Obligationenrecht, Zürich 2009
- Lachat David et al., Das Mietrecht für die Praxis, 8e éd., Zürich 2009
- Macher Peter, Trümpy Jakob, Mietrecht für Mieterinnen und Mieter, Zürich 2008
- Müller Christoph, Riske Olivier, Kaufvertrags-, Werkvertrags- und Auftragsrecht, Entwicklungen 2008, njus.ch, Berne 2009
- Münch Peter, Böhringer Peter, Kasper Lehne Sabina, Probst Franz (édit.), Schweizer Vertragshandbuch : Musterverträge für die Praxis, Bâle 2009
- Niklaus Jean-Luc, La prescription extinctive : modifications conventionnelles et renonciation, thèse Neuchâtel, Bâle 2008
- Phillipin Edgar et al. (édit.), Mélanges en l'honneur de François Dessementet, Lausanne 2009
- Postizzi Mario, Annovazzi Mattia (édit.), Il contratto di mandato nell'ordinamento giuridico, Lugano 2009
- Stauber Demian, Die Gläubigerverzugs, Berne 2009
- Stettler Aurélien, La responsabilité du transporteur pour perte, avarie et/ou livraison tardive de la marchandise : étude de droit suisse avec un aperçu de droit romain, Genève 2008

- Tercier Pierre, Amstutz Marc, Code des obligations II, Commentaire Romand, Bâle 2008
- Tercier Pierre, Favre Pascal G., Les contrats spéciaux, 4e éd., Genève/Zürich/Bâle 2009
- Tercier Pierre, Le droit des obligations, 4e éd., Zurich 2009
- Vionnet Guillaume, L'exercice des droits formateurs, thèse Lausanne, Zurich 2008
- Werro Franz (édit.), La pluralité de responsables, Berne 2009
- Winiger Bénédicte, La responsabilité aquilienne du 19e siècle, Zurich/Bruxelles 2009

Jurisprudence

Conclusion du contrat

- ATF 135 III 1 (28.10.2008) - Une clause des conditions générales excluant le droit de résiliation du preneur d'assurance, dans l'hypothèse où l'entreprise d'assurance adapte le contrat par suite d'une décision de l'autorité, est insolite. Cf. rubrique "contrat d'assurance".
- ATF 135 III 295 (20.03.2009) - Forme d'une promesse de vente ayant pour objet des immeubles et des choses mobilières; interprétation des conditions énoncées dans une promesse de vente. Dans une promesse combinant la vente d'immeubles et de choses mobilières, il est loisible aux parties de convenir d'un prix global qui sera la contrepartie des immeubles et de ces autres choses; il est alors nécessaire que ces dernières soient également spécifiées dans l'acte authentique (art. 216 al. 2 CO). L'acte authentique énonce diverses conditions suspensives ayant pour objet les démarches et accords ultérieurs des parties. En dépit de leur libellé, ces clauses ne suspendent pas les effets du contrat; la promesse de vendre et d'acheter étant "irrévocable", les conditions portent en réalité sur des points secondaires dont les parties ont réservé le règlement, ou elles suspendent seulement l'obligation de conclure la vente finale (art. 2 al. 1, art. 18 al. 1 et art. 151 CO).
- ATF 134 III 625 (25.09.2008) - Outre la faculté de quitter une association par une déclaration de sortie unilatérale, il est également possible de s'en départir par l'établissement d'une convention entre l'association et le membre. Puisque l'affiliation à une association est en principe conclue par contrat, la fin de cette affiliation peut également être convenue de manière contractuelle. Un tel accord est possible en raison de la liberté contractuelle (art. 19 CO) et est admissible même s'il n'est pas explicitement prévu dans les statuts de l'association.
- TF 4A_17/2009 (14.04.2009) – Conclusion d'un contrat de prêt d'argent. Reconnaissance de dette signée par le débiteur, avec

indication de la cause (art. 17. CO). L'effet est de renverser le fardeau de la preuve, soit d'obliger le débiteur qui conteste la dette d'établir que la cause de l'obligation n'existe pas ou est affectée d'un vice.

- TF 4A_99/2009 (10.06.2009) (sera publié au recueil officiel) - Bail commercial. Erreur essentielle sur l'élément déterminant que constitue la surface louée, qui présente une différence de 17% moindre à celle indiquée dans l'acte (art. 24 al. 1 ch. 4 CO). Invalidation partielle du contrat. Réajustement des loyers.
- TF 4A_146/2009 (16.06.2009) – Contrat de gestion de fortune. Reconnaissance de dette de la société gérante. Invocation d'une erreur essentielle (art. 23 CO), en l'espèce d'une appréciation fautive de l'origine des fonds confiés. Erreur invoquée contrairement aux règles de la bonne foi, eu égard aux intérêts en présence (art. 25 al. 1 CO).

Responsabilité civile

- ATF 135 III 198 (02.12.2008) – Les prétentions en responsabilité dont dispose l'unique héritier d'une personne mise sous curatelle contre les membres de l'autorité de tutelle pour insuffisance dans la surveillance de la curatelle s'apprécient selon les art. 426 ss CC; lesquels renvoient aux principes de diligence tirés de la responsabilité de l'employeur (art. 55 CO).
- TF 4A_326/2008, 4A_406/2008 (16.12.2008) – Responsabilité de l'Ecole polytechnique de Lausanne comme employeur, selon l'art. 55 al. 1 CO, pour l'aide apportée par un concierge à une entreprise lors du chargement d'une machine qui chute de l'élévateur utilisé. Dommage causé dans l'accomplissement du travail. Echec de la preuve de diligence objective de l'institution, compte tenu du défaut d'instruction de l'auxiliaire.
- TF 4A_544/2008 (10.02.2009) – Responsabilité d'une banque comme employeur selon l'art 55 al. 1 CO pour l'acte illicite d'un directeur-adjoint qui s'approprie des fonds déposés sur son compte personnel, bien qu'il ne fût pas affecté au service de la gestion de fortune. Le directeur-adjoint n'est pas considéré comme organe au sens de l'art. 55 CC, mais comme auxiliaire agissant dans l'accomplissement de son travail. Echec de la preuve de la diligence objective de la banque (défaut du contrôle de la clientèle). Pas de faute concomitante de la cliente lésée, selon l'art. 44 al. 1 CO.
- TF 4A_48/2009 (26.03.2009) – Responsabilité d'une banque comme employeur selon l'art. 55 al 1 CO (faits analogues à ceux relatés dans l'arrêt 4A_544/2008 du 10.02.2009). Faute

concomitante du client lésé, qui aurait dû se méfier des rendements promis (art. 44 al. 1 CO).

- TF 4A_20/2009 (23.03.2009) – Pas de responsabilité d'une commune pour les lésions corporelles subies par une piétonne qui chute sur un chemin public verglacé muni d'une main courante, à 7 heures du matin. Défaut d'entretien nié en l'espèce, au sens de l'art. 58 al. 1 CO. Différence de standards de sécurité pour les bâtiments publics d'une part, pour les routes et chemins publics d'autre part.
 - TF 4A_307/2008, 4A_311/2008 (27.11.2008), JT 2009 I 15 – Responsabilité du détenteur de véhicule à moteur (art. 58 al. 1 LCR). Préjudice ménager. Prédilection constitutionnelle du lésé, qui peut être prise en compte, soit comme facteur de diminution du dommage (art. 42 CO), soit comme facteur de réduction des dommages-intérêts (art. 44 al. 1 CO), avec effet selon les cas de modifier le droit préférentiel du lésé en cas d'action récursoire de l'assureur social contre le responsable ou son assureur.
 - TF 4A_14/2009 (02.04.2009) (sera publié au recueil officiel) – Responsabilité du détenteur de véhicule à moteur (art. 58 al. 1 LCR). Piéton de 89 ans, renversé par le véhicule en dehors d'un passage de sécurité. Décès. Faute concomitante du lésé (art. 44 al. 1 CO), mais pas de réduction des frais d'inhumation dus aux proches selon l'art. 45 al. 1 CO, en raison du sens littéral de la disposition applicable et en dépit de l'argument lié à la prévisibilité du décès et à l'espérance de vie réduite de la victime. Question juridique de principe (art. 74 al. 2 let. a LTF).
 - TF 4A_453/2008 (22.12.2008) – Pas de responsabilité, selon la Loi sur la responsabilité des chemins de fer, d'une entreprise de chemin de fer pour les préjudices consécutifs au décès d'une conductrice dont le véhicule a été percuté par un train à un passage à niveau non gardé, qui répondait aux exigences de sécurité. Faute grave de la conductrice qui connaissait les lieux.
- Effets des obligations
- ATF 135 III 212 (15.01.2009) – Impossibilité subjective subséquente (art. 97 al. 1 CO). Une impossibilité subjective n'existe que lorsque l'obstacle empêchant l'exécution est insurmontable pour le débiteur; l'absence du pouvoir de disposer de l'objet de la prestation entraîne une impossibilité d'exécution lorsqu'il apparaît que le débiteur a perdu toute chance de récupérer ledit pouvoir.
 - TF 4A_89/2009 (01.05.2009) (sera publié au recueil officiel) – Théorie de la conversion d'un acte juridique vicié en un acte juridique valable poursuivant le même but ou un but analogue.

Théorie en principe inapplicable aux actes formateurs, compte tenu du caractère unilatéral du droit en cause, de l'exigence de sécurité juridique et de la nécessité de protéger le destinataire de l'acte. En l'espèce, le congé extraordinaire vicié d'un bail ne saurait être converti en congé ordinaire.

- Extinction des obligations
- ATF 134 III 591 (01.10.2008), JT 2008 I 483 – Interruption de la prescription. Automobiliste qui provoque un accident de la circulation au cours duquel sa passagère est blessée. Interruption de la prescription par le paiement d'un acompte. La prescription est interrompue lorsque le débiteur reconnaît la dette, notamment en payant des intérêts ou des acomptes (art. 135 ch. 1 CO). Pour que la prescription soit interrompue, il suffit que le débiteur reconnaisse le principe de son obligation de payer et n'exclut pas l'existence d'une dette résiduelle. Des réserves ou l'incertitude quant à l'ampleur de la dette n'y changent rien.
- Cession de créance et reprise de dette
- TF 4A_270/2008 (01.10.2008) – Reprise privative de dette (art.176 al. 1 CO), en l'espèce d'une indemnité fondée sur l'art. 672 CC à laquelle prétend un architecte pour des travaux d'aménagement d'un immeuble dont il est copropriétaire de parts vendues à des tiers. Toute dette peut être reprise, qu'elle soit actuelle, future et même, comme ici, conditionnelle. Encore faut-il qu'elle n'ait pas été éteinte. *In casu*: remise de dette faite par avance (art. 115 CO).
- Vente
- ATF 135 III 295 (20.03.2009) – Forme d'une promesse de vente ayant pour objet des immeubles et des choses mobilières. Cf. rubrique "conclusion du contrat".
 - TF 4A_398/2007 (23.04.2009) – Peine conventionnelle.
 - TF 4A_68/2009 (18.05.2009) – CVIM, le délai de prescription d'un an de l'art. 210 al. 1 CO ne s'applique pas aux revendications de l'acheteur relatives à la livraison des marchandises non conformes au contrat.
- Prêt
- TF 2C_461/2008 (23.12.2008) – Prêt simulé d'une société en faveur de son actionnaire.
 - TF 4A_156/2009 (10.06.2009) – Contrat de prêt ou donation.

- Contrat de conciergerie
- TF 4A_375/2008 (18.11.2008) – Contrat de conciergerie à temps partiel, résiliation du bail.
- Bail à loyer
- ATF 135 III 121 (11.11.2009) – Bail commercial, résiliation; prolongation du bail.
 - ATF 135 III 112 (12.11.2009) – Contestation de la résiliation; travaux de rénovation.
 - ATF 135 III 253 (06.02.2009) – Pouvoir de décision de l'autorité de conciliation; situation juridique lorsqu'une des parties saisit le juge.
 - ATF 135 III 248 (10.02.2009) – Résiliation ; nouvelle annotation du bail au registre foncier.
 - ATF 135 III 220 (10.02.09) – Augmentation du loyer; obligation de notifier les majorations de loyer au moyen de la formule officielle.
 - ATF 135 III 345 (01.04.2009) – Réduction du loyer.
 - TF 4A_361/2008 (26.09.2008) – Représentation du locataire, théorie de la réception, conformité aux règles sur la bonne foi du congé lorsque l'arriéré a été payé quatre jours après le délai de grâce.
 - TF 4A_373/2008 (11.11.2008) – Restitution anticipée de la chose louée, locataire de remplacement.
 - TF 4A_479/2008 (21.01.2009) – Transfert de bail, hausse de loyer, loyers indexés.
 - TF 4A_576/2008 (10.02.2009) – Contestation du loyer initial.
 - TF 4A_22/2009 (17.03.2009) – Résiliation anticipée en raison de la demeure du locataire, indemnité due au bailleur correspondant aux loyers qui auraient dû être perçus par celui-ci jusqu'à la relocation ou, à défaut, jusqu'à la prochaine échéance contractuelle.
 - TF 4A_573/2008 (24.04.2009) – Contestation du loyer initial.
 - TF 4A_89/2009 (01.05.2009) (sera publié au recueil officiel) – Résiliation anticipée du bail, exigence d'un besoin urgent au sens de l'art. 261 al. 2 let. a CO, refus de conversion d'une résiliation anticipée inefficace en résiliation ordinaire.
 - TF 4A_125/2009 (02.06.2009) – Contrat de bail commun, indemnité due pour occupation illicite de la chose.
 - TF 4A_134/2009 (10.06.2009) (sera publié au recueil officiel) – Frais accessoires et logements subventionnés.
 - TF 4A_99/2009 (10.06.2009) (sera publié au recueil officiel) –

- Invalidation du bail pour erreur essentielle (cf. supra : conclusion du contrat).
- TF 4A_105/2009 (05.06.2009) – Prolongation du bail.
 - TF 4A_174/2009 (08.07.2009) – Défaut de la chose, réduction de loyer.
 - TF 4A_259/2009 (05.08.2009) – Bail à loyer, transaction, crainte fondée.
- Bail à ferme
- TF 4A_572/2008 (11.03.2009) – Inventaire, devoir de restitution, dommages-intérêts correspondant à la valeur de remplacement des objets manquants.
- Entreprise
- TF 4A_306/2008 (09.09.2008) – Exigibilité des prétentions de l'entrepreneur, demeure, résiliation.
 - TF 4A_35/2009 (23.03.2009) – Contrat d'entreprise générale, représentation.
 - TF 4A_577/2008 (31.03.2009) – Devis approximatif, prix de l'ouvrage.
- Mandat
- ATF 135 III 259 – Honoraires d'avocat : il n'est pas contraire au droit fédéral de tenir compte du résultat obtenu par l'avocat pour fixer le montant de ses honoraires.
 - TF 4A_262/2008 (23.09.2008) – Responsabilité de la banque, gestion d'affaires sans mandat.
 - TF 4A_488/2008 (15.01.2009) – Il appartient à la banque émettrice de contrôler avec toute la diligence due la conformité formelle des documents qui lui sont présentés avec une lettre de crédit stand by, définition de lettre de crédit stand by.
 - TF 4A_437/2008 (10.02.2009) – Confirmation de la nature impérative de l'art. 404 CO.
 - TF 4A_52/2009 (13.05.2009) – Action en reddition de compte fondée sur l'art. 400 al. 1 CO.
 - TF 4A_213/2009 (01.07.2009) – Mandat de gestion, responsabilité de la banque.
- Crédit à la consommation
- TF 4A_404/2008 (18.12.2008) – Contrat de leasing, application par analogie de l'art. 266k CO.
 - TF 4A_6/2009 (11.03.2009) – Contrat de leasing, amélioration de la protection du consommateur, principe de la non-rétroactivité.

- Contrat de transport maritime
- TF 4A_88/2008 (25.08.2008) – Les règles de La Haye-Visby font partie du droit suisse et servent à l'interprétation des art. 101 ss LNM.
- Contrat d'architecte
- TF 4A_187/2009 (14.07.2009) – Dépassement des frais, responsabilité.
- Contrat d'agence
- TF 4A_165/2008 (10.12.2008) – Contrat d'agence, contrat de compte courant, légitimation active.
- Cautionnement
- TF 4A_582/2008 (27.02.2009) – Cautionnement et garantie indépendante.
 - TF 4A_223/2009 (14.07.2009) – Cautionnement solidaire.
- Contrat d'assurance
- ATF 135 III 1 (28.10.2008) – Contrat d'assurance couvrant les événements naturels. Modification des garanties et franchises décidée par l'autorité, en vertu de l'Ordonnance sur la surveillance des entreprises d'assurances privées (RS 961.011, art. 175 et 176). La clause des conditions générales qui interdit au preneur d'assurance de résilier le contrat en de telles circonstances est insolite; elle contrevient à la capacité de prévisibilité du preneur quant à la prime (art. 33 LCA). Question juridique de principe (art. 74 al. 2 let. 1 LTF).
 - ATF 135 III 225 (28.01.2009) – Contrat d'assurance conclu avec une association professionnelle portant notamment sur le versement d'indemnités journalières en cas d'incapacité de travail due à la maladie d'un membre. Une clause des conditions générales, qui permet à l'assureur, en cas de résiliation du contrat, de réduire unilatéralement la période de ses prestations, est insolite (art. 33 LCA).
 - TF 4A_9/2009 (07.04.2009) (sera publié au recueil officiel) – Contrat d'assurance couvrant la responsabilité professionnelle d'un avocat. Les conditions générales prévoient qu'une convention spéciale est nécessaire pour garantir la responsabilité résultant d'une activité de membre d'un conseil d'administration, de fiduciaire ou de trust de droit étranger. Exclusion de la couverture pour l'activité d'administrateur de sociétés offshore, qui n'entre pas dans l'activité traditionnelle de l'avocat (art. 33 LCA).
 - TF 4A_487/2007, 4A_491/2009 (19.06.2009) – Contrat

d'assurance-accidents, prévoyant un capital en cas d'invalidité et de décès. Accident conduisant au décès de l'assuré. Exception de prescription soulevée par l'assureur à l'encontre des héritiers (art. 46 al. 1 LCA). Abus de droit imputable à l'assureur, compte tenu de son attitude dilatoire et de la brièveté du délai de prescription.